



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

Demande de propositions pour l'accueil de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations en 2025

INTRODUCTION

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est une organisation nationale de défense des intérêts qui s'efforce de promouvoir les aspirations collectives des Premières Nations.

L'APN tient au moins deux assemblées par an, au cours desquelles les mandats et les directives de l'organisation sont établis par l'adoption de résolutions proposées et appuyées par les Premières Nations-en-assemblée (Chefs élus ou mandataires des Premières Nations membres).

Les travaux de l'APN sont également orientés par un Comité exécutif composé d'un(e) Chef(fe) national(e) élu(e) et de Chefs régionaux de chaque province et territoire.

OBJECTIF

L'objectif de la présente demande de propositions (DP) consiste à sélectionner un soumissionnaire en mesure de faire preuve d'un haut niveau de professionnalisme, d'intégrité et de confidentialité dans l'exécution des travaux préconisés par la Charte de l'APN.

L'APN recherche un lieu pour tenir l'Assemblée générale annuelle de l'APN qui réponde aux exigences en matière d'espace énumérées dans la présente DP.

La sélection sera examinée par un comité interne et les propositions recommandées seront présentées au Comité exécutif qui sélectionnera le soumissionnaire retenu.

INSTRUCTIONS POUR LE DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Toutes les propositions doivent être reçues par l'APN au plus tard le 7 juin 2024, à 17 h HAE.

Toutes les propositions doivent clairement indiquer le nom du soumissionnaire et la note « DP pour l'accueil de l'Assemblée générale annuelle en 2025 » dans la ligne d'objet du courriel.

Les personnes physiques doivent indiquer si elles s'identifient comme autochtones et quelle communauté autochtone reconnaît leur appartenance. Les personnes morales doivent en faire de même en ce qui concerne la propriété de l'entité et les personnes qui réaliseront le travail pour l'APN.

Les soumissions remises en retard ne seront pas acceptées et ne seront pas prises en considération, sans exception. Le recours à la télécopie, au courrier ou aux services de messagerie pour déposer une proposition ne sera pas accepté.

EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Toutes les propositions doivent contenir les éléments suivants :

- Espace de réunion pouvant accueillir 3 000 personnes en séance plénière, espace d'exposition pour un minimum de 125 kiosques de 8x10 et 24 salles de réunion : 12 salles pour les caucus régionaux, une salle de bien-être mental/espace de sécurité, une salle pour les conseils des jeunes et des personnes LGBTQ2IA, une salle pour les gardiens du savoir et les anciens combattants, une salle pour le conseil des femmes et le conseil des femmes dirigeantes, une salle pour les médias/la presse, une salle pour les adjoints des coprésidents, une salle pour la directrice générale, un bureau pour la Cheffe nationale, une salle de conférence pour la Cheffe nationale, une salle pour l'équipe des résolutions, une salle hybride, un bureau de l'APN, et une salle supplémentaire pour les réunions de dernière minute.
- Toutes les salles doivent se trouver dans le même bâtiment.
- Un espace de réunion doit être disponible du dimanche au jeudi pour permettre l'installation de l'équipement audiovisuel et la tenue des réunions préalables à l'Assemblée (réunion du Comité exécutif, réunions des comités des Chefs, réunions des conseils et séances de dialogue).
- 2 200 chambres d'hôtel en ville.
- Tous les espaces de réunion et les chambres d'hôtel doivent être disponibles en juillet 2025.

DROITS DE L'APN

L'APN se réserve le droit :

- a) de rejeter une ou toutes les propositions reçues en réponse à la présente demande de propositions;
- b) d'entamer des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires sur un ou plusieurs aspects de leurs propositions respectives;
- c) d'accepter toute proposition, en tout ou en partie;
- d) d'annuler et/ou de réémettre la version modifiée d'une exigence donnée de la présente demande de propositions à tout moment;
- e) d'attribuer un ou plusieurs contrats;
- f) de vérifier toutes les informations fournies concernant une exigence donnée de la présente DP, y compris le droit de demander une confirmation du statut juridique du consultant et des documents signés;
- g) d'attribuer des contrats sans concurrence pour des travaux de suivi, le cas échéant, au consultant retenu pour une exigence donnée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'APN choisira le(s) soumissionnaire(s) qui, à sa seule discrétion, répond(ent) le mieux aux besoins de l'APN. Voici un résumé des considérations générales qui seront utilisées pour déterminer le(s) soumissionnaire(s) qui sera (seront) sélectionné(s) :

1. Respecter les exigences en matière d'espace et les dates	40 %
2. Expérience globale et résultats démontrés	10 %
3. Stratégie budgétaire et efficacité des coûts	30 %
4. Modalités	20 %
Total	100 %

CALENDRIER

Les dates suivantes sont indiquées à titre d'information et de planification et peuvent être modifiées à la seule discrétion de l'APN, à tout moment avant la date limite de dépôt des propositions.

Description des produits à fournir	Date d'échéance
Date limite de dépôt des propositions	7 juin 2024
Examen du comité interne	10-21 juin 2024
Recommandations au Comité exécutif	28 juin 2024

DISPOSITIONS DIVERSES

Prix [*remarque : cette section peut être adaptée en fonction des détails de la DP].

Les soumissionnaires doivent fournir un prix fixe et ferme pour l'espace de réunion, comprenant la TVH.

L'APN évaluera les coûts relatifs à la restauration, à l'audiovisuel et à d'autres activités connexes dans le cadre d'un processus distinct, sur la base des recommandations du soumissionnaire retenu.

Confidentialité

Les réponses à la présente demande de propositions seront considérées comme des renseignements confidentiels par l'APN et ne seront utilisées que dans le but de sélectionner le soumissionnaire retenu.

Questions/Réponses/Soumission

Toutes les propositions soumises dans les délais impartis feront l'objet d'un accusé de réception. Seules les propositions déposées dans les temps seront prises en considération.

Les demandes d'éclaircissement et/ou les questions, ainsi que toutes les soumissions finales, doivent être adressées à :

Jonathan Thompson, vice-président, Opérations et Administration

Assemblée des Premières Nations

Téléphone : (613) 241-6789, poste 235

Courrier électronique : jthompson@afn.ca

Les réponses à la présente DP doivent être reçues avant la fermeture des bureaux (17 h HAE) le 7 juin 2024.